

## Conseil documentaire – 8 décembre 2016

### Délibération CD2016-06 : Approbation du PV du Conseil documentaire du 28 juin 2016 (ANNEXE 1 : PV du Conseil documentaire du 28.06.2016)

Après lecture du procès-verbal du Conseil documentaire du 28 juin 2016 (et prise en compte des modifications éventuelles), il est proposé au Conseil documentaire de l'approuver.

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	0
	Présents			Abstention	0
	représentés			Contre	0
				Pour	
				Ne se prononce pas	0

### Délibération CD2016-07 : approbation du budget initial 2017 du SCD (ANNEXE 2 : BI 2017)

Après présentation du budget initial 2017 (recettes et dépenses) du SCD de l'UBO par le directeur, il est proposé au Conseil documentaire de l'approuver.

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	0
	Présents			Abstention	0
	représentés			Contre	0
				Pour	
				Ne se prononce pas	0

### Délibération CD2016-08 : fonctionnement des bibliothèques universitaires en soirée et le samedi

Par délibération en date du 28 juin 2016, le Conseil documentaire a approuvé le principe de l'extension des horaires d'ouverture de la BU du Bouguen, envisagée dans le cadre du Plan ministériel « Bibliothèques ouvertes + ». Cette extension doit se traduire par un alignement des horaires de la BU du Bouguen sur ceux des BU Lettres et Santé : du lundi au jeudi jusqu'à 22h (fermeture de la BU Bouguen à 19h actuellement), le samedi après-midi jusqu'à 17h (fermeture à 13h actuellement).

A la faveur de ce projet d'extension horaire, une réflexion a été menée afin d'optimiser et d'harmoniser les modalités de fonctionnement des trois sites ouverts en soirée et le samedi (BU Lettres, BU Santé et BU du Bouguen). Le fonctionnement actuel, reposant 1) sur le recours à des moniteurs, 2) sur des agents titulaires volontaires en soirée et le samedi après-midi, et 3) sur une obligation de service le samedi matin, s'avère en effet relativement fragile à terme :

- coût important pour le SCD
- régime de récupération des agents titulaires fortement dérogatoire par rapport aux

- règles de fonctionnement de l'UBO
- impact majeur des récupérations sur le fonctionnement des sites
- fragilité d'un dispositif reposant sur le principe du volontariat

Pour pallier ces difficultés et améliorer le fonctionnement des BU ouvertes sur des créneaux atypiques, les principes d'organisation ci-après sont proposés :

- Recours exclusif à des moniteurs sur les 3 sites ouverts en soirée (19h00 > 22h00) et le samedi matin (9h00 > 13h00), adossé à un service d'astreinte téléphonique assuré par les agents de l'équipe de direction en poste à Brest (obligatoire) et par des agents volontaires de catégorie A.
- Recours à des moniteurs sur les 3 sites ouverts le samedi après-midi (13h00 > 17h00), mobilisation d'un agent titulaire (B ou C) volontaire, selon le régime de récupération/rémunération actuel (coefficient 2). Maintien de l'astreinte téléphonique des agents de l'équipe de direction en poste à Brest (obligatoire) et des agents volontaires de catégorie A.
- Renforcement du service de sécurité par la présence de vigiles sur site ou de rondes régulières.

Cette organisation présente de nombreux avantages : elle permet en effet de stimuler l'emploi étudiant, dont le financement est en partie assuré par les crédits ministériels obtenus (jusqu'en 2019) ; elle supprime l'obligation de service le samedi matin, qui mobilisait les agents de manière très inégale selon les sites ; elle maintient la possibilité d'une rémunération complémentaire avantageuse pour les agents volontaires le samedi après-midi ; elle permet enfin de recentrer les forces vives du SCD sur des créneaux habituels (entre 8h00 et 19h00), c'est-à-dire sur une période d'intense activité, où les agents titulaires, toutes catégories confondues, sont appelés à entretenir des liens avec les services internes du SCD et l'ensemble des acteurs de l'université.

Toutefois, dans la mesure où cette organisation introduit des changements importants par rapport au fonctionnement actuel des bibliothèques universitaires, une période transitoire, de janvier 2017 à juin 2017, permettra de basculer progressivement vers ce nouveau modèle, qui sera effectif à compter de septembre 2017. Dans l'intervalle, la contribution des agents titulaires aux ouvertures en soirée et le samedi, sera maintenue selon des modalités qui seront définies par le Département Accompagnement des publics, et selon le régime de récupération/rémunération en vigueur.

Il est proposé au Conseil documentaire d'approuver les modalités d'ouverture des bibliothèques universitaires de Santé, de Lettres et du Bouguen en soirée et le samedi, pour une mise en œuvre du dispositif en septembre 2017.

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	0
	Présents			Abstention	0
	représentés			Contre	0
				Pour	
				Ne se prononce pas	0

**Délibération CD2016-09 : Horaires d'ouverture 2016-2017 (ANNEXE 3 : Horaires 2016-2017)**

Il est proposé au Conseil documentaire d'approuver les horaires d'ouverture 2016-2017 des bibliothèques universitaires.

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	0
	Présents			Abstention	0
	représentés			Contre	0
				Pour	
				Ne se prononce pas	0

**Délibération CD2016-10 : Déploiement du SIGB Aleph à la Bibliothèque La Pérouse**

La Bibliothèque La Pérouse est une bibliothèque de recherche spécialisée dans le domaine marin. Elle est gérée de façon tripartite par l'UBO, l'Ifremer et l'Institut de Recherche pour le Développement. L'UBO y contribue notamment par la maintenance des locaux (dont elle est propriétaire), l'affectation de 2 agents, l'achat de mobilier et de matériel informatique, et par l'attribution de crédits pour des achats documentaires.

Des défaillances importantes du système de gestion de bibliothèque utilisé par la BLP (sous gestion Ifremer) pour le signalement de ses collections ont été constatées. La migration des notices bibliographiques dans le logiciel WMS, en 2013, s'est faite dans de mauvaises conditions. Par ailleurs, ce système de gestion de bibliothèque n'a jamais eu d'administrateur. Il en résulte qu'une partie seulement des collections de la BLP est signalée convenablement dans son catalogue accessible en ligne et intégré au méta-catalogue WorldCat : <http://ifremer.worldcat.org/>. Les collections de la BLP ne sont donc pas visibles de manière unifiée et dans leur totalité pour les étudiants et chercheurs de l'UBO, alors même qu'une partie de ces fonds a été acquise sur crédits UBO.

Pour améliorer la visibilité de ces collections, il serait souhaitable de les signaler dans le catalogue collectif national SUDOC et de récupérer ces données dans Aleph, le Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB) utilisé par le SCD, pour qu'elles soient accessibles et dans le SUDOC et dans le catalogue local de l'UBO.

Il est demandé au Conseil documentaire de se prononcer sur le principe de l'ouverture d'un port Aleph à la BLP pour la reprise des données SUDOC touchant les collections acquises sur crédits UBO, afin qu'elles puissent être signalées dans le catalogue de l'UBO.

L'ouverture de ce port Aleph à la BLP pourrait à terme déboucher sur une réinformatisation de la BLP avec le système utilisé par le SCD dans son réseau de bibliothèques.

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	0
	Présents			Abstention	0
	représentés			Contre	0
				Pour	
				Ne se prononce pas	0

### Délibération CD2016-11 : Délocalisation de la BU ESIAB

Le projet de délocalisation des fonds de la BU ESIAB est à l'étude depuis 2012. En 2015, une réflexion conduite par le SCD a abouti à deux hypothèses : la première consistait à transférer les collections vers la Bibliothèque La Pérouse ; la seconde se traduisait par un déménagement des fonds vers la Bibliothèque du Bouguen et vers la bibliothèque de l'IUT de Quimper.

Pour des raisons techniques liées en grande partie à l'hétérogénéité des catalogues, l'implantation des collections de la BU ESIAB à la BLP, qui avait la faveur de la Direction de l'ESIAB, n'a pu se faire. Par ailleurs, la communauté de l'ESIAB, désireuse de maintenir un service de proximité, n'était pas favorable au transfert des collections en dehors du Technopôle.

Face à ce constat, le Conseil documentaire de l'UBO a, par délibération en date du 9 décembre 2015, décidé de maintenir la BU ESIAB dans ses locaux actuels jusqu'en septembre 2017.

Il convient désormais de réactiver les scénarios élaborés en 2015, dans un contexte nouveau, lié à la possibilité de gérer des collections signalées dans le catalogue de l'UBO depuis la BLP, ce qui n'était pas le cas à l'époque. Parallèlement, la réorganisation des équipes de la BU du Bouguen et une nouvelle répartition des tâches des agents est susceptible de faciliter cette intégration dans les locaux de la BU du Bouguen.

Il est demandé au Conseil documentaire d'autoriser le SCD à approfondir les deux scénarios envisagés, dans la perspective d'une fermeture de la BU ESIAB en septembre 2017.

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	0
	Présents			Abstention	0
	représentés			Contre	0
				Pour	
				Ne se prononce pas	0

### Délibération CD2016-12 : Intégration des collections de l'IREM dans le catalogue du SCD

Le directeur de la bibliothèque de l'Institut de Recherche et d'Enseignement des Mathématiques (IREM) a sollicité le SCD pour un signalement de ses collections dans le catalogue de l'UBO (Ubodoc) et dans le catalogue Sudoc, sur le modèle de ce qui a été fait pour la bibliothèque de Mathématiques en 2010. La bibliothèque de l'IREM, située au sein de l'UFR de Sciences & Techniques, accueille des publics intéressés par ses collections tout comme par ses espaces de travail : chercheurs de l'IREM, enseignants du secondaire et du primaire en formation continue, étudiants préparant les concours de l'enseignement, stagiaires de l'ESPE.

Si la volumétrie exacte des fonds à intégrer n'est pas encore connue, une partie du fonds est déjà informatisée et son intégration au catalogue de l'UBO peut se faire sans difficultés particulières.

Le signalement des collections de la bibliothèque de l'IREM dans le catalogue de l'UBO permettra de renforcer les liens entre l'IREM et le SCD, de contribuer à la lisibilité de la carte documentaire de l'UBO et de mieux valoriser les collections spécialisées hébergées par l'IREM.

Il est proposé au Conseil documentaire d'approuver le principe du signalement des fonds de la bibliothèque de l'IREM dans le catalogue Ubodoc.

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	0
	Présents			Abstention	0
	représentés			Contre	0
				Pour	
				Ne se prononce pas	0

#### INFORMATIONS GENERALES

- Rapprochement du service culturel et du SCD
- Etude de programmation « learning centre Bouguen »
- Signalement des fonds patrimoniaux des Ecoles Normales
- Projet Manivelle

Le 8 décembre 2016

Le Président

Matthieu GALLOU

Brest, le 5 juillet 2016

**CONSEIL DOCUMENTAIRE**  
**du 28 juin 2016**

Procès-verbal de la réunion du Conseil Documentaire tenue le 28 juin 2016 dans la salle C204 de l'UFR Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Bretagne Occidentale.

♦ Présents :

Membres avec voix délibérative : Membres avec voix consultative :

- |                           |                     |
|---------------------------|---------------------|
| - BOENNEC Karine          | - DZIGUMOVIC Marine |
| - BRIEC Marie             | - LEROUX Maxime     |
| - DOUILLARD Véronique     | - TOCQUER Nicolas   |
| - FLOCH-GALAUD Emmanuelle |                     |
| - LE MEN Hervé            | <u>Invitée</u> :    |
| - LEPIOUFF Séverine       | - Perrine HELLY     |

♦ Excusés :

- CONAN Françoise
- DEWITTE Jean-Dominique
- FRANCALANZA Eric
- FUCHS Julien
- GALAUD Nicolas
- GRAINDORGE David
- de MATHAN Anne
- PRIGENT Marie-Rose
- RODRIGUEZ Fatima

♦ Procurations :

- de Françoise CONAN à Karine BOENNEC
- de Eric FRANCALANZA à Séverine LEPIOUFF
- de David GRAINDORGE à Emmanuelle FLOCH-GALAUD
- de Anne de MATHAN à Emmanuelle FLOCH-GALAUD
- de Marie-Rose PRIGENT à Marie BRIEC
- de Nicolas GALAUD à Véronique DOUILLARD

NB : les membres présents ne pouvant être porteurs que d'une seule procuration, Emmanuelle FLOCH-GALAUD se voit attribuer la procuration de David Graindorge.

Nicolas TOCQUER introduit la séance en annonçant que le Président, retenu par d'autres obligations, lui a demandé de présider le conseil à sa place. Nicolas TOCQUER ajoute qu'aucun des enseignants chercheurs membres ne peut être présent, plusieurs autres conseils (celui du CRBC, le conseil académique notamment) se tenant simultanément au conseil documentaire de ce jour. Nicolas TOCQUER remercie et félicite les deux représentants étudiants pour leur assiduité et leur participation aux débats, tout en précisant qu'ils ne peuvent voter, leur mandat ayant expiré. Les nouveaux membres n'ont pas encore été désignés par le CA. Un point à ce sujet sera fait en fin de conseil.

Nicolas TOCQUER présente l'ordre du jour :

- Approbation du PV du Conseil Documentaire du 9 décembre 2015
- Approbation du rapport d'activité 2015 du SCD
- Organigramme du SCD
- Plan « Bibliothèques ouvertes + »
- Développement des services numériques
- Informations générales

Concernant le PV du 9 décembre 2015, Nicolas TOCQUER demande si des remarques sont à formuler. Véronique DOUILLARD souhaite apporter une modification à la formulation du PV, en précisant qu'à l'UFR Lettres, il est d'usage d'offrir un exemplaire à la BU et non au Doyen. L'ensemble des membres approuvent cette modification.

**Vote à l'unanimité du PV de la réunion du Conseil Documentaire du 9/12/2015**

Nicolas TOCQUER présente le rapport d'activité du SCD pour l'année 2015.

En préambule, les grandes tendances sont les suivantes :

- augmentation du nombre de prêts par rapport à 2014 : 198783 (194458 en 2013) ; les BU accusaient un déclin depuis plusieurs années, il est à souhaiter que cette tendance à la hausse se confirme.
- augmentation des étudiants inscrits formés aux techniques documentaires : 4229 étudiants (3484 en 2014) ;
- augmentation des consultations du site du SCD Ubodoc ;
- augmentation de l'utilisation des ressources électroniques ;
- élargissement des horaires : 607 heures par semaine d'ouverture ;
- augmentation de la fréquentation : 1 056 630 entrées en 2015.

### **Le budget 2015**

Les recettes s'élèvent à 1 538 542€, ce qui représente une augmentation de 11% par rapport à 2014. Cette augmentation est due au soutien reçu pour réaménager la BU du Bouguen mais aussi à d'autres opérations : Etude de réorganisation Six & Dix (+ 20 000€) ; subvention reçue par la Direction de la recherche et de l'innovation (16 000€) ; report de crédits 2014 pour le renouvellement de mobiliers (22 000€) ; abondement budgétaire pour le règlement de 2 factures ABES (19 000€).

Les dépenses (1 538 000€) ont augmenté de 13% par rapport à 2014 (1 538 000€). 77% des dépenses sont consacrées à l'acquisition de documents et le budget 2015 a été en quasi-totalité exécuté.

Nicolas TOCQUER précise quels choix ont présidé à la construction et à l'exécution du budget 2015 :

- Consolider les recettes par le biais de conventions, de subventions élaborées conjointement avec les services de la Présidence.
- Développer l'achat de ressources électroniques, augmenter les acquisitions en ressources imprimées ;
- Poursuivre la modernisation du parc informatique et le renouvellement du mobilier (Bu Bouguen essentiellement).

**Le personnel** est réparti sur les 12 sites que compte le SCD. Le nombre des moniteurs étudiants a augmenté (29 contre 21 en 2014) en raison de difficultés rencontrées dans les bibliothèques de l'ESPE : enseignantes documentalistes moins présentes dans les BU car davantage affectées sur des missions portées par l'ESPE, congé de maternité, agent en congé de maladie.

Les chiffres-clés sont les suivants : titulaires 65%, contractuels 7%, étudiants 28% (en nombre d'agents). Catégories emplois : A 36%, B 22%, C 42%.

**Nicolas TOCQUER** ajoute que les métiers évoluent et impactent les profils : la population des C diminue alors que les agents de catégorie B chargés de l'encadrement intermédiaire mais aussi des formations et du traitement des collections sont en nombre insuffisant. Cette nécessité conduit à des transformations de postes de C en B.

Les hommes représentent 27% de l'effectif, les femmes 73%. Le milieu professionnel reste très féminisé.

S'agissant des **Emplois 2015**, la création d'un poste d'ingénieur d'études BAP J a permis d'affecter un RAF au SCD - Françoise Le Bec - au 15/11/2015 avec une prise de fonction effective au 1/01/2016. Pour ce qui est des promotions, le SCD a connu en 2015 2 promotions sur liste d'aptitude, 4 promotions sur tableau d'avancement, 20 réductions d'ancienneté, ce qui souligne l'investissement des agents et donne une dynamique positive au service.

Les formations suivies par les personnels ont augmenté de 50% par rapport à 2014. Cette augmentation est particulièrement manifeste pour les personnels de catégorie C avec le développement considérable des formations dispensées en interne, au plus près des besoins des collègues.

**Nicolas TOCQUER** suggère que ces formations de qualité soient proposées plus largement à d'autres établissements, extérieurs à l'UBO.

**Perrine HELLY** précise que c'est déjà le cas avec l'implication des collègues dans le réseau Doc@brest.

**Nicolas TOCQUER** répond que les formations Doc@brest s'inscrivent dans un cadre associatif et non institutionnel et que cet axe devrait être développé, conformément au projet de service.

**Nicolas TOCQUER** poursuit la présentation du rapport d'activité et aborde **les services numériques** : 613 visites par jour du site UBODOC ce qui représente une augmentation de 31% par rapport à 2014, avec une utilisation plus importante des terminaux mobiles (smartphones, tablettes...) pour y accéder : +10% (7% en 2014).

**Marie BRIEC** : souhaite avoir des précisions sur cette augmentation de 31%.

**Perrine HELLY** répond que les pages les plus visitées sont la page disciplinaire du Droit, les formulaires de demandes de PEB ou de prêt distant, les suggestions d'achats. On observe une vraie appropriation des services numériques par les usagers.

**Nicolas TOCQUER** invite **Perrine HELLY** à commenter l'arrêt de Primo.



En 2014, le service de recherche documentaire en ligne Primo a été mis en place pour un test d'un an, afin de mettre en valeur la documentation électronique et faciliter son accès. Le SCD a rencontré de sérieuses difficultés de fonctionnement avec cet outil en raison, notamment, de son architecture en Cloud : le SCD n'avait pas la main sur du paramétrage fin, le prestataire (Ex-Libris) était peu réactif, une faille dans la sécurisation des données usagers a été repérée, sans que le fournisseur y remédie. Côté usagers, la prise en main de l'outil n'était pas intuitive, les étudiants en L1, L2 et L3 étaient facilement perdus. Par ailleurs, il n'a pas été constaté d'augmentation notable de la consultation des ressources électroniques. L'abonnement à Primo a donc été résilié au printemps 2015 ne suscitant que 2 mails de mécontentement. Un lien vers Google Scholar a été intégré à Ubodoc afin de faciliter la recherche des étudiants vers les documents académiques en texte intégral.

**Hervé LE MEN** abonde dans ce sens en expliquant que « trier par sujet » comme le proposait Primo est difficile pour les étudiants, alors que via Google Scholar, l'accès à l'article est plus facile.

**Nicolas TOCQUER** ajoute que le passage à la version 22 du système de gestion de la bibliothèque Aleph a été plus compliqué que prévu et a engendré des difficultés pour le personnel.

**Nicolas TOCQUER** conclut le volet « services numériques » en précisant que les subventions obtenues des collectivités Territoriales ont permis de renouveler les terminaux en salle de lecture et en salles de formation (BU Bouguen Lettres, Pôle de Quimper) et d'améliorer la couverture Wifi dans les bibliothèques de Lettres et au Bouguen.

S'agissant de **la fréquentation**, 1 056 630 de visites annuelles démontrent une augmentation constante de la fréquentation, servie par une amplitude horaire élargie : depuis septembre 2015, les Bu Lettres et Santé sont ouvertes le samedi après-midi jusqu'à 17H, grâce à un financement du Conseil Départemental. La Bu devient un lieu de motivation collective.

**Hervé LE MEN** présente le bilan de **la formation des usagers**. Une augmentation de la formation en Lettres est à noter, les doctorants pourraient être mieux formés mais il est parfois difficile de les atteindre, un contact plus étroit se tisse avec l'IUT, une collaboration plus poussée se noue avec le SIAME et s'est manifestée lors des dernières Assises de la Pédagogie.

**Nicolas TOCQUER** ajoute que le service de renseignement à distance Ubib.fr prend de l'ampleur avec 435 questions traitées en 2015.

Pour ce qui est de **l'Appui à la recherche**, l'activité s'est consolidée, les laboratoires ont sollicité le SCD, en particulier dans le cadre de l'évaluation HCERES. Un travail sur la qualité des affiliations dans le Web of Science a en particulier été mené.

Le signalement des publications de l'UBO dans l'Archive ouverte HAL est à poursuivre. Il a augmenté de 40% mais seuls 18,5% des versements sont en texte intégral. L'effort de sensibilisation de la communauté universitaire doit être maintenu.

**Les collections imprimées** représentent, en 2015, 10 414 ouvrages acquis, 198 793 prêts, 233 407€ (légère baisse), 775 titres de périodiques vivants avec le déclin progressif du papier vers l'électronique. Les acquisitions d'ouvrages sont assurées par les sites qui disposent de leur budget propre. Des crédits complémentaires ont été accordés sur projet spécifique : spécialités en médecine, BD, archéologie à la BU de Quimper, fonds handicap à la BU ESPE.

Les prêts sont valorisés par des tables thématiques, des billets postés sur Facebook, des bibliographies produites essentiellement par les BU ESPE.

**Nicolas TOCQUER** précise que ce rapport sera soumis au CA de la semaine suivante et invite les membres présents à formuler des remarques.

**Marine DZIGUMOVIC** souligne l'activité de communication sur les réseaux sociaux : beaucoup de billets sont rédigés, le ton parfois humoristique crée de la convivialité, les étudiants y sont très réceptifs et ont davantage envie de fréquenter la BU, où ils sont toujours très bien reçus.

### **Vote du rapport d'activité 2015 du SCD : vote à l'unanimité**

**Emmanuelle FLOCH-GALAUD** présente l'organigramme du SCD, issu d'une part de la réflexion entamée en 2014 autour du projet de service, d'autre part de l'étude de réorganisation. Au cours des 6 derniers mois, l'équipe de direction élargie du SCD a défini la structure de l'organigramme : les missions transversales sont portées par 3 départements (Accompagnement des publics, Collections, Numérique) et par la mission « Communication et action culturelle ». Les Pôles géographiques regroupent les bibliothèques physiques. La mission « projet immobilier » qui figurait sur l'organigramme de décembre n'apparaît plus en tant que telle ; elle est rattachée à la Direction et sera réactivée si les moyens financiers permettent de mener le projet de construction du Pôle Santé et le projet de Learning centre du Bouguen.

Cet organigramme a été présenté une première fois lors du Conseil documentaire de décembre 2015, puis aux agents du SCD, catégorie par catégorie, par le Directeur et la Directrice-adjointe. Il a également été soumis à l'appréciation (sans vote) du Comité Technique de l'UBO le 4 février 2016 et du Conseil d'Administration de l'UBO du 24 mars 2016.

Les fiches de poste des responsables de départements, de pôles et de la mission « Communication et action culturelle » ont été élaborées et validées par l'équipe de direction élargie.

Un appel à candidature sur l'ensemble des postes composant l'équipe de direction a été diffusé. Tous les cadres A du SCD pouvaient y répondre. Suite à auditions des candidats, les résultats ont été diffusés le 15 juin. Tous les postes proposés ont été pourvus. D'autres appels à candidature interviendront ultérieurement afin de pourvoir les briques de l'organigramme.

**Véronique DOUILLARD** souligne que l'organigramme n'est pas à jour d'un point de vue nominatif et que la BU Lettres a perdu 2 postes - au cours de la réorganisation - qui apparaissent toujours affectés à la BU Lettres.

**Nicolas TOCQUER** indique que les mises à jour seront prochainement faites mais que le débat porte sur la structure de l'organigramme.

**Hervé LE MEN** rappelle que le Cabinet de conseil Six & Dix avait suggéré que le département Accompagnement des publics soit organisé de façon circulaire ou horizontale. La structure verticale a été retenue, ce qui pose une difficulté de pilotage, la responsable du département étant une bibliothécaire et le responsable de la « brique » Formation des usagers, conservateur en chef. Cette situation est compliquée, une réunion avec la Direction du SCD est prochainement prévue à ce sujet.

**Marie BRIEC** demande ce que comprend la « brique » Laboratoire d'innovation, à laquelle personne n'est affecté.

**Perrine HELLY** répond que le Laboratoire innovation aura, d'une part, pour mission de gérer du matériel informatique (ordinateur portable, tablette, liseuse, etc), de le prêter aux usagers, service que le SCD a baptisé « trucothèque » ; d'autre part, ce Laboratoire aura pour mission d'explorer de nouveaux outils informatiques, de nouvelles applications, d'animer des formations en interne ou auprès des usagers afin de diffuser une culture du numérique. L'objectif est de créer une dynamique, de faire évoluer la BU dans un monde numérique qui bouge très vite, de travailler avec les autres départements - dont la « brique » Observatoire des publics » du département « Accueil et accompagnement des publics » -, mais aussi de créer des partenariats avec d'autres acteurs du Numérique sur Brest, comme la Cantine numérique...

**Nicolas TOCQUER** précise que l'absence actuelle de personnel affecté à ce Laboratoire est due au fait que la réorganisation a jusqu'à présent été pensée à effectif constant, suite à une demande du DGS. La tâche est donc difficile. Une des solutions est d'opérer la transformation de certains postes. La transformation de 2 postes A et C en 2 postes B sera ainsi demandée à la prochaine campagne des empois. Pendant une période transitoire, les fonctions non pourvues pourront être portées par les responsables de département. Le SCD est une organisation vivante qui doit s'adapter non seulement aux publics mais aussi aux impératifs du temps, avec souplesse.

**Véronique DOUILLARD** déclare apprécier cet édifice, dont les fondations sont assurées par les pôles!

**Nicolas TOCQUER** répond qu'il aurait pu être inversé, les départements ayant aussi vocation à constituer un véritable socle, au bénéfice des pôles.

#### **Vote de l'organigramme : unanimité moins 1 abstention**

**Véronique DOUILLARD** présente le projet « **Bibliothèques ouvertes +** » porté par la ComUE UBL sous l'angle de ses 2 volets : l'élargissement des horaires d'ouverture et l'amélioration de la qualité de l'accueil. Pour l'UBO, une enquête menée auprès du public du 29 avril au 9 mai a récolté 1491 réponses, soit 9,3% de la population étudiante. 66% des personnels du SCD ont répondu de leur côté. Les attentes globales des étudiants (la possibilité d'étudier leurs cours en BU) et des personnels (maintien des services de bibliothèque) sont présentées. Elles nécessiteraient d'être affinées. Un groupe de travail interne au SCD a fait les propositions de mise en œuvre suivantes :

- présence d'un personnel A ou B en horaire étendu à la BU Lettres ou BU Santé et un personnel A ou B à la BU Bouguen, dont les horaires d'extension s'aligneraient sur ceux de la BU Lettres et de la BU Santé
- les personnels s'investissent sur la base du volontariat avec compensation (rémunération ou récupération sous la forme de congés)

Le groupe a également pointé l'importance de ne pas négliger la BU de Quimper et a relevé la faible fréquentation le soir en BU Santé.

**Maxime LEROUX** confirme cette faible fréquentation le soir en BU Santé et ajoute que le soir, les étudiants viennent à la BU pour lire, travailler dans un lieu de motivation collective. Les 2 BU actuellement ouvertes sont très proches géographiquement l'une de l'autre. Il y aurait un intérêt à ouvrir celle du Bouguen, à proximité des cités U.

**Véronique DOUILLARD** nuance en précisant que la fréquentation de la BU de Santé est faible en raison des travaux en cours. Sa rénovation pourra la rendre attractive. C'est une donnée à prendre en compte.

**Maxime LEROUX** répond que si la BU Santé ferme au profit du Bouguen et Lettres, il ne devrait pas y avoir, à son sens, une levée de boucliers.

**Véronique DOUILLARD** précise les propositions formulées par l'UBO dans cette réponse à projet :

- maintenir l'existant ;
- ouvrir une BU entre Noël et le Jour de l'An, ouvrir le vendredi du Pont de l'Ascension, sous réserve que le personnel de permanence puisse récupérer ce jour ;
- ouverture en horaires nocturnes à la BU du Bouguen du lundi au jeudi, ouverture le samedi après-midi, sur le modèle de la Bibliothèque de Lettres et de Santé.

**Nicolas TOCQUER** indique qu'une réponse à ce projet a été donnée par voie de presse et par le Ministère à l'ensemble de la ComUE, sans que les clés de répartition des financements entre les membres de la ComUE soient connues. **Nicolas TOCQUER** propose de faire délibérer le Conseil sur les principes de l'appel à projet, à savoir : l'élargissement des horaires d'ouverture au Bouguen, le réaménagement de la BU du Bouguen (ex-fumoir), le réaménagement de la BU Santé (extension IBRBS et partie existante), le déploiement de la RFID en Lettres et à la BU de l'ESPE, la mise en place d'un système de comptage et de régulation des flux.

**Véronique DOUILLARD** demande si c'est l'UBO qui choisit la ventilation de l'enveloppe globale du projet entre l'extension des horaires ou la qualité de l'accueil.

**Nicolas TOCQUER** répond que les crédits seront fléchés. A ce stade, il s'agit de valider en Conseil documentaire les 2 grands axes du projet, c'est-à-dire les principes, et non les modalités de mise en œuvre.

**Hervé LE MEN** n'approuvera les principes que si les modalités financières de mise en œuvre le permettent, notamment la rémunération des collègues du SCD volontaires pour effectuer des permanences.

**Véronique DOUILLARD** renchérit en précisant que la proposition du groupe de travail doit être considérée comme un « package » et qu'il est important de savoir ce sur quoi on vote, notamment sur la présence d'un titulaire au Bouguen, à même d'encadrer les moniteurs.

**Nicolas TOCQUER** répond ne pas disposer à ce stade de garantie de financement pour rémunérer les titulaires sous forme de vacances, ni par le Ministère ni par l'UBO. Seul le recrutement de moniteurs et de personnels de surveillance est financé par le MENESR dans le cadre de l'appel à projet. Par ailleurs, ni l'équipe de direction, ni les personnels du Bouguen ne se sont prononcés sur les modalités d'ouverture. C'est pourquoi l'avis du Conseil Documentaire ne peut porter que sur les 2 points :

- Ouverture du Bouguen du lundi au jeudi jusqu'à 22h + le samedi après-midi
- Aménagements envisagés.

**Véronique DOUILLARD** regrette, après avoir porté ce dossier, ne pas pouvoir voter favorablement la délibération en l'état, la Direction du SCD ne souhaitant pas s'engager sur la présence d'un titulaire au Bouguen. Elle appelle l'ensemble du Conseil documentaire à se prononcer contre le projet de délibération.

**Maxime LEROUX** affirme que tout le monde veut que la bibliothèque du Bouguen soit ouverte et invite à voter pour cette délibération, afin de ne pas bloquer le processus.

**Nicolas TOCQUER** exprime son doute sur le principe d'affecter un personnel A ou B compte tenu de l'activité faible sur les plages d'extension et par principe d'économie des deniers publics. Il ajoute que les moniteurs sont recrutés à Bac +5, qu'ils sont des adultes majeurs responsables et que l'on peut leur faire confiance.

**Hervé LE MEN** est d'accord sur la qualité des moniteurs et leur capacité d'ouvrir.

**Perrine HELLY** souligne à son tour les compétences des moniteurs, qui sont formés en début d'année universitaire, peuvent être accompagnés les premiers mois par la présence de personnels avant de prendre leur autonomie.

**Karine BOENNEC** précise qu'elle fait partie du groupe de travail, qu'elle ne peut se prononcer sur un engagement sans garanties, reconnaît la valeur des moniteurs, mais se demande s'ils sont formés en cas de problème dans les bibliothèques universitaires.

**Véronique DOUILLARD** renchérit en donnant l'exemple récent d'un départ de feu dans le parking de la BU Lettres, et affirme qu'il serait hasardeux et risqué de confier l'évacuation du bâtiment aux seuls moniteurs qui ne sont pas formés aux situations d'urgence.

**Marie BRIEC** témoigne qu'à la Bibliothèque de l'ENSTA Bretagne, les étudiants sont ingénieurs, les permanences sont assurées par les moniteurs de l'école et que cela se passe bien.

**Maxime LEROUX** déplore que l'on remette en cause la maturité des étudiants, formés aux situations d'urgence, la gestion des Pétarades en est un exemple.

**Nicolas TOCQUER** précise qu'il n'est pas hostile à la présence de titulaire le soir mais que l'organisation complète de l'élargissement des horaires d'ouverture au Bouguen, n'a pas été étudiée et qu'il est prématuré, à ce stade, de se prononcer sur cette question.

**Emmanuelle FLOCH-GALAUD** déclare s'être trouvée en difficulté à la BU Lettres pour répondre à des questions pratiques sur l'environnement de la BU Lettres qu'elle connaît moins bien, n'y exerçant pas au quotidien, les moniteurs présents étaient plus compétents. Elle suggère que le personnel titulaire reste de permanence, dans la mesure du possible, dans sa bibliothèque de rattachement : les collègues du Bouguen au Bouguen, ceux de Lettres en Lettres, il en va de la qualité du service rendu.

**Véronique DOUILLARD** est d'accord pour réfléchir sur les modalités mais voudrait que la présence d'un personnel titulaire soit mentionnée dans le texte.

**Séverine LEPIOUFF** constate que la BU Santé fonctionne bien avec un moniteur et un vigile, que la BU Lettres fonctionne bien aussi avec 2 moniteurs et 1 vigile. Le Bouguen pourrait fonctionner selon la même configuration. Au vu de son expérience en Noctambu Lettres où le personnel A et B est peu sollicité et a plutôt la possibilité d'avancer sur du travail interne, Séverine LEPIOUFF approuve la délibération en l'état.

**Véronique DOUILLARD** insiste pour que la présence en Noctambu d'un personnel A ou B soit inscrite dans la délibération.

**Nicolas TOCQUER** : suggère la formulation « le Conseil appelle à la vigilance sur la présence d'un personnel titulaire en horaires nocturnes ».

Véronique DOUILLARD s'y oppose et demande à ce que la formulation soit plus précise avec au moins un personnel sur les sites brestois, et à défaut, appelle les membres du Conseil à voter contre la délibération.

Marie BRIEC explique qu'il est délicat pour elle de se prononcer, n'étant pas un personnel BU ; mais qu'à l'Ensta Bretagne les moniteurs ont été recrutés pour des questions financières, que cela interrogeait initialement le personnel titulaire, mais qu'en définitive, cela fonctionne très bien.

Emmanuelle FLOCH-GALAUD préconise de maintenir la délibération en l'état.

Nicolas TOCQUER répond qu'elle est membre à part entière du Conseil documentaire, et qu'à ce titre, elle peut se prononcer sur la délibération. Il propose de maintenir la délibération en l'état et la met aux voix.

**Vote du Plan bibliothèques ouvertes + : 6 pour, 5 contre.**

Perrine HELLY présente le **Développement des services numériques.**

En raison des nombreux dysfonctionnements informatiques constatés dans les salles de lecture (pannes, lenteurs des matériels), le SCD s'est engagé en 2015 dans une modernisation globale du parc informatique. Des crédits obtenus en 2015, avec l'appui des collectivités locales, ont permis de renouveler l'intégralité des terminaux des salles de formations et de les équiper de vidéo-projecteurs. En 2016, le SCD poursuit cet effort selon 2 objectifs : remettre l'utilisateur au cœur des formations documentaires avec des dispositifs nomades et interactifs (achat de tablettes, écrans sur roulettes, tableaux blancs interactifs nomades) et accompagner l'accroissement des pratiques numériques en développant le service de prêt de matériel informatique aux usagers (PC portables, tablettes, liseuses, accessoires divers tels que chargeurs, adaptateurs, casques audio). Ce prêt sera d'abord expérimenté au Bouguen avant d'être élargi aux BU Lettres, Santé, Pôle de Quimper.

Le coût de ces deux projets s'élève à 49 740€ (50% UBO, 50% Collectivités). Le SIAME conseillera le SCD pour les achats à effectuer.

Les membres du Conseil soulignent la qualité de ce dossier

**Vote sur le développement des services numériques : unanimité**

Nicolas TOCQUER apporte des informations sur le projet de **Learning center Bouguen**

Le Cabinet de programmistes CAFE mène actuellement une étude de programmation avec l'objectif de « transformer » la BU du Bouguen en Learning Centre. Un Comité de suivi s'est réuni le 13 juin en interne. Des réponses sont à apporter sur l'articulation BU/pôle Nodal, sur les synergies BU/services UBO à proximité.

L'étude de programmation qui décrit la typologie des espaces et évalue le coût de la construction est un document contractuel qui lie l'architecte et le maître d'ouvrage.

Le projet n'est pas financé à ce jour ; le Président souhaite toutefois donner priorité à ce projet si des crédits venaient à se libérer dans le cadre de la révision à mi-parcours du CPER en fin d'année 2016.

Véronique DOUILLARD demande si ce projet ne va pas mettre en péril la construction du Pôle Santé prévu dans le prolongement de la BU Lettres et s'interroge sur les priorités de la Direction du SCD à ce sujet.

Nicolas TOCQUER répond que les deux projets sont prioritaires et que le pôle Santé est financé par le CPER, ce qui n'est pas le cas du projet Bouguen. Il a cependant alerté le Président de l'UBO sur la nécessité de consolider le projet de Pôle Santé en le dotant d'instances de pilotage.

Véronique DOUILLARD demande si le SCD a l'intention de commander une étude de programmation pour le projet Bu Pôle Santé- Lettres ?

Nicolas TOCQUER répond que le SCD n'est pas maître du jeu pour ce projet qui ne concerne pas uniquement une BU Santé mais qui agrège plusieurs services tels que le CESIM, l'école d'orthophonie, l'école de psychomotricité.

Véronique DOUILLARD suggère de solliciter un VP pour faire avancer ce dossier.

Nicolas TOCQUER explique qu'une étude de faisabilité a eu lieu en 2013, que les 2 projets sont aussi prioritaires l'un que l'autre. Il est à noter que le projet Pôle Santé est sensible, Brest Métropole étant propriétaire du gymnase Foch bâti sur le terrain envisagé. Par ailleurs, ce projet est porté en direct par le Président et associe d'ores et déjà des VP.

Nicolas TOCQUER aborde le dossier du signalement des **fonds patrimoniaux de la BU ESPE** qui concerne 10 000 volumes - mal conservés sur les 4 sites BU ESPE – acheminés au printemps pour être signalés à la BU du pôle de Quimper. Une subvention de l'ABES de 6 000€ a permis de recruter 2 vacataires + 1 contractuel pour le signalement ; 50% des collections seront traitées au 22 juillet. La valorisation de ces fonds pourrait se faire par le biais d'une exposition itinérante entre les différents sites de la BU ESPE. Les vacataires seront reconduits jusqu'à épuisement des crédits de l'ABES.

Nicolas TOCQUER aborde les **mouvements** qui concernent les personnels du SCD, annonce le départ de Philippe AIT-KHEDDACHE à la retraite, ceux d'Emmanuelle FLOCH-GALAUD et de Sophie MARTIN par voie de mutation. Gaëlen Gouret, conservateur, est nommée le 1<sup>er</sup> juillet et prendra la responsabilité du département numérique. Sylviane Mazet, Bibas, est nommée le 1<sup>er</sup> septembre en BU Santé.

Nicolas TOCQUER conclut que les membres du Conseil documentaire voient leur mandat se terminer au 13/11/2016. Les 20 membres sont à renouveler pour un mandat de 4 ans à l'exception des étudiants, élus pour 2 ans.

Nicolas TOCQUER s'interroge sur les modalités de désignation des membres enseignants-chercheurs et souhaiterait que les candidats soient particulièrement investis dans la tenue du conseil documentaire. Le SCD se rapprochera du service juridique pour organiser des élections à l'automne.

Fin de la séance vers 16h30



## ANNEXE 2 - Budget 2017

### A. Volet recettes

#### Ressources propres

Objet	BI 2017	BI 2016
Droits d'inscription	455 396 €	445 400 €
Droits d'inscription 100 lecteurs extérieurs (40€/lecteur extérieur)	4 000 €	12 000 €
Droits d'inscription lecteurs exonérés (étudiant boursier)	0 €	0 €
PEB	6 000 €	13 000 €
Convention financière CHRU	72 400 €	69 446 €
Convention financière ENIB	20 500 €	21 517,60 €
Convention financière ENSTA Bretagne	6 000 €	6 000 €
Convention financière Confucius	400 €	300 €
Subvention DRI soutien à l'acquisition de ressources électroniques	32 000 €	16 000 €
Subvention ESPE	40 000 €	40 000 €
Subvention UFR Lettres	18 604 €	17 852 €
Subvention UFR Médecine	15 000 €	15 000 €
Subvention UFR Odontologie	3 150 €	3 150 €
Subvention UFR Sciences	5 000 €	0 €
Subvention UFR STAPS	5 000 €	0 €
Subvention UFR Droit	5 000 €	0 €
Subvention ESIAB	5 000 €	5 000 €
Subvention IUEM	5 000 €	0 €
Subvention IAE	1 000 €	0 €
Subvention IPAG	1 000 €	0 €
Subvention IFMK	1 000 €	0 €
Subvention Ecole de Sage-Femme	1 000 €	0 €
Subvention IUT de Brest	1 000 €	0 €
Subvention IUT de Quimper	1 000 €	0 €
Subvention UFR Sciences (département électronique)	2 100 €	2 100 €
Subvention LABSTIC	1 600 €	1 600 €
Subvention UMR 6421 (Chimie)	2 000 €	2 000 €
Subvention EPS (Ethique, Professionnalisme et Santé)	1 500 €	1 500 €
Contribution financière UFR Droit-Eco-Gestion (« nouvelle » convention visant à maintenir certaines revues juridiques papier)	3 500 €	3909,16 €
AMI Ministère	25 000 €	0 €
AMI Collectivités territoriales	12 500 €	0 €
Bibliothèques ouvertes +	12 614€	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>765 264 €</b>	<b>675 774,76 €</b>

Augmentation sensible des recettes entre 2016 et 2017 : + 89 489,24 €

- Augmentation du nombre des étudiants
- Augmentation de la convention financière CHRU
- Doublement de la subvention de la DRI
- Contribution des composantes (sous réserve)
- AMI « Manivelle », Plan BO+, subventions collectivités



### **Dotation générale de fonctionnement**

	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Dotation générale de fonctionnement	736 000 €	736 000 €

### **Dotation de personnel**

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Dotation de personnel	36 624 €	30 760 €

Légère augmentation de la Dotation de Personnel liée à l'accroissement des dépenses de personnels contractuels sur les sites de la BU ESPE, l'extension des horaires et la compensation d'agents en arrêt de maladie.

### **Synthèse du Budget initial (recettes)**

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Ressources propres	765 264 €	675 774,76 €
DGF	736 000 €	736 000 €
DP	36 624 €	30 760 €
<b>Total</b>	<b>1 537 888 €</b>	<b>1 442 535 €</b>

## **B. Volet dépenses**

Principes généraux de construction budgétaire :

- Maintien des dépenses de fonctionnement courant (1 216 488 € dont 978 200 € affectés à la documentation)
- Augmentation des dépenses d'investissement : poursuite de l'effort de modernisation des équipements (informatique + mobilier) : 61 000 €
- Consolidation du budget personnel pour absorber les dépenses supplémentaires (contractuels) : 260 400 € (178 000€ en 2015 et 208 000 € en 2016)

Ventilation des crédits d'acquisition :

- Documentation imprimée : prise en compte des dépenses réelles 2016
  - Retenue de 10% des dépenses 2016 pour tous les sites (sauf BLP)

- Budget abaissé à 10 000 € pour la BLP
  - Réserve de 40 904 € qui seront ventilés au printemps, lorsque les critères de politique documentaire auront été définis
- Documentation électronique : + 5% afin d'absorber la hausse des tarifs et garantir le maintien des abonnements en cours.

Le budget documentaire représente 63,5 % du budget global du SCD.

	BI 2017	BI 2016
Fonctionnement AD1 Fonc	238 288 €	229 031 €
Personnel AD1 Pers	260 400 €	208 000 €
Investissement AD1 Inv	61 000 €	50 000 €
Ressources électroniques NUM	588 000 €	560 000 €
BU Bouguen BO1	108 954 €	131 500 €
Bib. La Pérouse CE1	10 000 €	17 500 €
BU PJH Quimper DQ1	33 332 €	37 000 €
BU ESPE Brest FM1B	12 330 €	12 000 €
BU ESPE Quimper FM1Q	7 986 €	7 500 €
BU ESPE Rennes FM1R	23 832 €	24 000 €
BU ESPE St-Brieuc FM1SB	10 212 €	10 000 €
BU ESPE Vannes FM1V	10 080 €	10 000 €
BU IUT Quimper IQ1	20 250 €	21 500 €
BU Lettres-SHS LE1	75 600 €	84 000 €
BU Santé ME1	36 720 €	40 500 €
Réserve non ventilée	40 904 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 537 888 €</b>	<b>1 442 530 €</b>

## Horaires des bibliothèques décembre 2016 - septembre 2017

Sites	Horaires normaux avec extensions d'horaires	Horaires réduits
BU du Bouguen	8h-22h du lundi au jeudi / 8h-19h vendredi / 9h-17h samedi (1)	8h30-17h30 du lundi au vendredi
BU de Lettres	8h-22h du lundi au jeudi / 8h-19h vendredi / 9h-17h samedi (2)	8h30-17h30 du lundi au vendredi
BU de Santé	8h-22h du lundi au jeudi / 8h-19h vendredi / 9h-17h samedi (2)	8h30-17h30 du lundi au vendredi
BU du Pôle de Quimper	8h30-18h30 du lundi au jeudi / 9h-17h vendredi	9h-17h du lundi au vendredi
BU de l'IUT de Quimper	9h-18h30 du lundi au jeudi / 9h-17h vendredi	9h-17h du lundi au vendredi (fermeture 13h-14h si 1 personne)
BU de l'ESIAB	9h-13h30 et 14h15-17h30 du lundi au jeudi	pas d'horaires réduits
BU ESPE - Brest	9h-18h30 du lundi au jeudi / 9h-17h vendredi	9h-12h / 13h-17h du lundi vendredi
BU ESPE - Quimper	9h-18h du lundi au jeudi / 9h-17h vendredi	9h-12h / 13h-17h du lundi vendredi
BU ESPE - Rennes	8h30-17h30 lundi/ 8h30-18h30 du mardi au jeudi / 8h30-17h30 vendredi	9h-17h du lundi au vendredi
BU ESPE - St-Brieuc	9h-18h du lundi au jeudi / 8h-16h30 vendredi	9h-12h15 / 13h-17h du lundi vendredi
BU ESPE - Vannes	9h-18h30 du lundi au jeudi / 9h-17h vendredi	9h-12h / 13h-17h du lundi vendredi
Bibliothèque La Pérouse	9h-17h du lundi au jeudi / 9h-16h vendredi	pas d'horaires réduits

(1) Sous réserve de la validation du projet d'extension. Dispositif mis en place à compter de février 2017.

(2) Suspension des extensions d'horaires (19h-22h du lundi au jeudi, 9h-17h le samedi) à partir du 23 juin 2017.

### Ouverture de la Bibliothèque du Bouguen à Noël

Sites	Horaires des vacances Noël 2016	Fermeture
BU du Bouguen	8h-19h du lundi 19 au vendredi 23 / <b>9h-17h du lundi 26 au vendredi 30</b>	lundi 2 janvier
BU de Lettres	8h-22h du lundi 19 au jeudi 22 / 8h-19h vendredi 23	du 23 décembre au soir au 2 janvier au soir
BU de Santé		du 10 décembre au soir au 2 janvier au soir (travaux)
BU du Pôle de Quimper	9h-17h du lundi 19 au vendredi 23	du 23 décembre au soir au 2 janvier au soir
BU de l'IUT de Quimper	9h-17h du lundi 19 au mercredi 21	du 21 décembre au soir au 2 janvier au soir
BU de l'ESIAB	9h-13h30 et 14h15-17h30 du lundi 19 au jeudi 22	du 22 décembre au soir au 2 janvier au soir
BU ESPE - Brest	9h-12h / 13h-17h du lundi 19 au jeudi 22	du 22 décembre au soir au 2 janvier au soir
BU ESPE - Quimper	9h-12h / 13h-17h du lundi 19 au jeudi 22	du 22 décembre au soir au 2 janvier au soir
BU ESPE - Rennes	9h-17h du lundi 19 au jeudi 22	du 22 décembre au soir au 2 janvier au soir
BU ESPE - St-Brieuc	9h-12h15 / 13h-17h du lundi 19 au jeudi 22	du 22 décembre au soir au 2 janvier au soir
BU ESPE - Vannes	9h-12h / 13h-17h du lundi 19 au jeudi 22	du 22 décembre au soir au 2 janvier au soir
Bibliothèque La Pérouse		du 16 décembre au soir au 2 janvier au soir

**Ouverture de la bibliothèque de Lettres** de 8h à 19h le **vendredi 26 mai** et de 9h à 17h le **samedi 27 mai** (Pont de l'Ascension)

Sites	Horaires réduits à partir du	Fermeture estivale	Réouverture	Reprise des horaires normaux
BU du Bouguen	Lundi 3 juillet 2017	21 juillet au soir	Lundi 21 Août	Lundi 11 septembre
BU de Lettres	Lundi 3 juillet 2017	21 juillet au soir	Lundi 21 Août	Lundi 11 septembre
BU de Santé	Lundi 3 juillet 2017	21 juillet au soir	Lundi 21 Août	Lundi 11 septembre
BU du Pôle de Quimper	Lundi 3 juillet 2017	21 juillet au soir	Lundi 21 Août	Lundi 11 septembre
BU de l'IUT de Quimper	Lundi 3 juillet 2017	13 juillet au soir (sous réserve)	Lundi 28 août	Lundi 11 septembre
BU de l'ESIAB			Lundi 21 Août	Lundi 21 Août
BU ESPE - Brest	Lundi 3 juillet 2017	13 juillet au soir (sous réserve)	Lundi 28 août (1)	Lundi 4 septembre
BU ESPE - Quimper	Lundi 3 juillet 2017	13 juillet au soir (sous réserve)	Lundi 28 août (1)	Lundi 4 septembre
BU ESPE - Rennes	Lundi 3 juillet 2017	13 juillet au soir (sous réserve)	Lundi 28 août (1)	Lundi 4 septembre
BU ESPE - St-Brieuc	Lundi 3 juillet 2017	13 juillet au soir (sous réserve)	Lundi 28 août (1)	Lundi 4 septembre
BU ESPE - Vannes	Lundi 3 juillet 2017	13 juillet au soir (sous réserve)	Lundi 28 août (1)	Lundi 4 septembre
Bibliothèque La Pérouse		21 juillet au soir	Lundi 21 Août	Lundi 21 Août

(1) sous réserve du vote du calendrier de rentrée de l'ESPE